



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : jeudi 08 février 2024

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

#### Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	27

**N° DEL20240215-028**

**SOUTIEN A LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES : AIDE COMPLEMENTAIRE VERSEE A MONSIEUR PHILIPPE DUPOUY**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Tarusate et notamment l'article 2 A 2°) relatif à la compétence développement économique,  
Vu la délibération n°09-05-09 du 20 mai 2009, relative à la mise en place d'un dispositif en faveur de la transmission des exploitations agricoles,



Vu la décision du 7 septembre 2023 relative à l'octroi, à Monsieur Philippe DUPOUY, d'une aide dans le cadre du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)

Monsieur le Président rappelle que la Communauté a choisi de soutenir les cédants par l'octroi d'un complément à l'aide à l'inscription au Répertoire Départemental à l'Installation et par l'octroi d'un complément à l'aide à la location de la maison d'habitation et/ou de bâtiments. Dans les deux cas, la CCPT intervient à hauteur maximale de 2 000 €.

Il indique que la Communauté de Communes a été rendue destinataire d'un nouveau dossier d'un agriculteur local ayant accompli la démarche de s'inscrire au RDI et ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA). Il s'agit de Monsieur Philippe DUPOUY, agriculteur à Souprosse.

Il propose donc d'abonder l'aide de l'Etat par une aide de la Communauté de Communes, d'un montant de 2000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE,**

**ARTICLE 1 -**

L'octroi d'une aide de 2 000 € à Monsieur Philippe DUPOUY, dans le cadre du dispositif de soutien à la transmission des exploitations agricoles.

**ARTICLE 2 -**

Les crédits correspondants seront prélevés à l'article 65748 du budget 2024.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Christian DUCOS, Sylvie DUFAU n'ont pas pris part au vote)



**Laurent CIVEL**